

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 18 décembre 2018

Délibération n°79 - 2018 relative au protocole de gestion des agents non titulaires.

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat,

Vu l'avis du Comité Technique d'établissement, en date du 13 décembre 2018,

Par délibération en date du 18 décembre 2018, le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la version actualisée du protocole de gestion des agents non titulaires. Les grilles de rémunération seront applicables au 1^{er} mars 2019.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	17
Majorité absolue	19	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	26	Pour	26	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée


 Vice-Président
 Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Protocole de gestion des agents non titulaires, Convention de gestion des agents non titulaires – Modalité de rémunération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 21/12/2018

Document mis en ligne le : 21/12/2018